



Conseil économique et social

Provisoire

12 janvier 2007
Français
Original: anglais

Session de fond de 1998

Compte rendu analytique provisoire de la 28^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 15 juillet 1998, à 10 heures

Président : M. Sychou (Vice-Président) (Biélorus)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

00-33841 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)

Le Président attire l'attention du Conseil sur le fait que l'Associazione Volontari per il Servizio Internazionale (AVSI), organisation jouissant du statut consultatif général auprès du Conseil, a demandé à faire une déclaration au titre du point 5 « Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe ». Il considérera que le Conseil accepte d'entendre la déclaration de cette organisation.

Il en est ainsi décidé.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (A/53/139-E/1998/67 et A/53/172-E/1998/86)

Le Président dit que c'est la première fois que le Conseil consacre une partie de sa session aux affaires humanitaires. Il se félicite du niveau élevé de la représentation des États Membres et des organismes des Nations Unies.

M. Vieira de Mello (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires), introduisant le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies (A/53/139-E/1998/67), dit qu'il existe une interaction complexe mais essentielle entre le processus de paix, la situation des droits de l'homme, les programmes de relèvement et les besoins d'aide humanitaire des pays bénéficiaires. Les questions concernant la sécurité de la population civile et le développement des structures gouvernementales ont une influence déterminante sur la capacité d'un pays à consolider la paix et à entamer un redressement économique authentique, d'où l'importance qu'il y a à veiller à ce que les institutions puissent fournir une aide humanitaire opportune, rapatrier et réinsérer les réfugiés et les personnes déplacées et à promouvoir l'autosuffisance dans les meilleurs délais. Les avantages d'une stratégie d'assistance commune fondée sur la consultation et l'appropriation commune sont également manifestes.

Il faut un nouvel effort pour renforcer les stratégies nationales de prévention et les capacités de réaction, et il est réjouissant que le Comité administratif de coordination ait reconnu l'importance des fonctions exercées par le secrétariat de la Décennie

internationale de la prévention des catastrophes naturelles et qu'il ait proposé que le Conseil examine cette question en 1999. L'orateur espère également pouvoir développer plus avant la capacité du Bureau de coordination des affaires humanitaires d'aider les gouvernements en matière de planification et d'exécution des mesures de secours en cas de catastrophe, et il remercie les donateurs de l'assistance généreuse apportée par le biais de son Bureau aux victimes des catastrophes.

L'orateur souligne l'importance qu'il y a à faciliter le développement d'une action concertée face aux situations de crise complexes et aux catastrophes naturelles qui permet à chaque acteur d'accomplir son mandat dans un cadre concerté et en commun. La prévention, la planification, l'atténuation et les secours doivent être renforcés au niveau des pays et des régions grâce à l'amélioration de la coordination entre les organismes des Nations Unies, les gouvernements intéressés et les organisations régionales. La coopération Sud-Sud dans ce domaine exige également le soutien de l'ONU, et on accordera une attention considérable à l'élaboration des directives concernant les mesures à prendre face à des situations de crise complexes.

Le Bureau de coordination des affaires humanitaires doit également redoubler d'efforts, en coopération étroite avec les hauts-commissaires aux droits de l'homme et aux réfugiés et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR.), afin que toutes les parties respectent les principes humanitaires. On peut arrêter l'érosion du respect de ces principes grâce à des mesures destinées à renforcer l'obligation de rendre des comptes et à une menace crédible de sanctions ciblées contre ceux qui les enfreignent. En outre, les populations et les pays directement touchés par les guerres, les inondations ou les tremblements de terre, en particulier les pays et les communautés qui accueillent des réfugiés, ont également besoin d'une assistance.

L'ONU doit prendre la tête des efforts visant à identifier des moyens plus efficaces de garantir que l'aide parvient à ceux qui la nécessitent dans les meilleurs délais, aux moindres frais et d'une manière qui utilise au mieux les ressources. Il faut élaborer des politiques et des directives pratiques gouvernant les opérations humanitaires sur la base de l'expérience des communautés affectées et des institutions qui collaborent avec elles sur le terrain. L'Organisation

doit également collaborer avec d'autres afin de réduire le risque couru par les agents des organisations humanitaires et la communauté internationale doit adopter des mesures plus vigoureuses pour garantir que ceux qui se livrent à des attaques contre eux répondent de leurs actes.

Le Bureau de l'orateur collabora avec les membres du Conseil et d'autres États en vue de garantir que les besoins identifiés dans le cadre de la procédure d'appel global soient satisfaits dans les délais. Toutefois, cela exige que ces appels donnent une idée plus précise des mesures envisagées par l'ONU et qu'ils définissent des priorités et des objectifs communs, ainsi que la répartition des responsabilités dans l'action du système face à une crise particulière. Il faut également renforcer le soutien des donateurs, la faible réponse que ces appels suscitent l'heure actuelle entraîne des conséquences néfastes graves pour les bénéficiaires. Les projets de relèvement devraient être incorporés dans la procédure d'appel global et ne devraient non seulement introduire des activités axées sur le développement dès que possible, mais aussi aider les pays à sortir de la situation de crise.

L'orateur est déterminé à décourager la prolongation des programmes humanitaires et à entamer le relèvement, la reconstruction et le développement dès les premiers stades, sans réduire l'aide humanitaire quand elle est nécessaire. Une meilleure présentation des rapports et un meilleur contrôle des programmes spécifiques revêtent également une grande importance et devraient être prévus dans le cadre de l'appel global lui-même. Enfin, le Bureau de l'orateur a également pour mission de persuader les gouvernements, les institutions partenaires, les mouvements de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qu'ils apportent une « valeur ajoutée » réelle et de promouvoir le sentiment qu'ils sont partis prenantes grâce au renforcement de la consultation, de la transparence des activités et des services et des comptes rendus à leur égard.

M. Wibisono (Observateur de l'Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite des réformes continues apportées au secteur humanitaire de l'ONU pendant l'année passée et de la création du Bureau de coordination des affaires humanitaires, mais s'inquiète de la nouvelle réduction des activités de ce bureau due au manque de ressources et dit qu'il faut trouver une solution satisfaisante aux

problème du financement. Le déclin continu de la réponse de la communauté internationale aux appels à l'aide humanitaire est une autre source de préoccupation. Il est particulièrement troublant que dans certains cas une telle assistance ait été entravée parce que la crise n'a pas retenu l'attention des médias internationaux et provoqué une réaction en conséquence.

L'orateur souligne que la procédure d'appel global ne devrait pas reposer sur des priorités fixées par une poignée de pays donateurs, mais refléter les besoins authentiques et les paramètres de chaque situation de crise. Toute amélioration du processus doit englober tous les organismes des Nations Unies, les donateurs et les gouvernements et comprendre le renforcement des activités de relèvement et de développement. Le rôle du Coordonnateur des secours d'urgence est extrêmement important étant donné la dispersion des responsabilités en matière d'assistance entre les entités de l'ensemble du système des Nations Unies et le besoin urgent de coordination qui en découle. Il y a lieu de se féliciter des efforts du Comité permanent interorganisations en faveur d'une plus grande cohérence sur le terrain et d'une division plus claire des responsabilités, de même que des efforts visant à garantir le contrôle adéquat des efforts humanitaires, ce qui exige des données fiables et une analyse judicieuse.

Le rôle toujours croissant joué par l'ONU face aux catastrophes naturelles et aux crises environnementales est également reconnu par le Groupe des 77 et de la Chine, qui rend hommage au travail accompli par les équipes d'évaluation et de coordination des Nations Unies pour la gestion des catastrophes, tout en notant qu'il faut renforcer leur action. L'initiative tendant à utiliser les capacités existant dans les pays en développement est particulièrement bienvenue à cet égard.

Le Groupe des 77 et de la Chine réitère qu'il faut adopter une approche globale qui établit dès le départ un lien entre les programmes de secours et le développement. Il faut mettre au point des cadres stratégiques englobant toutes les principales parties prenantes en vue d'associer l'action humanitaire au redressement à long terme. Le Groupe réaffirme également son appui aux efforts de l'ONU en faveur d'une action opportune efficace face aux crises humanitaires dans le monde entier, en soulignant qu'il

faut éviter la moindre trace de motivation politique dans ces initiatives.

M. Sucharipa (Observateur de l'Autriche), parlant au nom de l'Union européenne, des pays associés Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie, ainsi que de l'Islande et du Liechtenstein, dit que l'Union européenne attache une grande importance à la coordination des activités humanitaires et s'intéresse à l'amélioration des arrangements gouvernant leur gestion. Elle se félicite des activités menées par le nouveau Coordonnateur des secours d'urgence en faveur d'une meilleure concentration sur le mandat et les responsabilités de l'ancien Département des affaires humanitaires, transformé en Bureau de coordination des affaires humanitaires. L'Union européenne est surprise que le rapport ne fasse aucune mention des travaux concernant l'intégration d'une perspective sexospécifique, ni du problème des enfants dans des conflits armés. Elle engage le Bureau de coordination des affaires humanitaires à collaborer étroitement avec les partenaires clefs afin de sensibiliser les intéressés à ces questions et de promouvoir leur intégration, et invite le Secrétaire général à leur accorder une attention complète dans les futurs rapports sur la coordination de l'aide humanitaire.

L'Union européenne partage l'inquiétude du Secrétaire général à l'égard de l'érosion du respect pour les principes et les règles du droit international humanitaire, en particulier les Conventions de Genève et les principes énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Elle soutient pleinement la teneur des propositions figurant dans la section finale du rapport qui sont destinées à répondre à ces inquiétudes. En outre, elle appuie pleinement la création d'une cour pénale internationale effective et indépendante, et invite instamment les États à collaborer en vue de trouver une solution acceptable pour tous qui dotera la cour de pouvoirs suffisants pour traduire en justice les auteurs des atrocités.

Le déclin de la réponse internationale aux appels en faveur de l'aide humanitaire soulève effectivement des préoccupations. Tout en se félicitant de la récente baisse du nombre de personnes tributaires des secours humanitaires d'urgence, l'Union européenne reconnaît qu'il faut toujours le plus gros effort pour répondre aux exigences de la procédure d'appel global et demande instamment que la base financière des appels soit

élargie pour englober à la fois les donateurs « traditionnels » et « non traditionnels ». Elle demande également avec insistance que l'anomalie consistant à ne pas financer entièrement la fonction clef de l'aide humanitaire à partir du budget ordinaire soit éliminée le plus rapidement possible.

L'Union européenne se félicite des réformes auxquelles le Secrétaire général a procédé dans le domaine des activités humanitaires, ainsi que de leur impact déjà manifeste sur le terrain à la suite d'une meilleure coordination au niveau des sièges. L'emploi d'équipes interinstitutions pour négocier l'acceptation des principes humanitaires dans des situations spécifiques est particulièrement bienvenue, de même que l'élaboration de principes directeurs pour le Bureau de coordination des affaires humanitaires.

L'Union européenne a accueilli avec satisfaction les dispositions destinées à améliorer la coordination sur le terrain et attend avec intérêt des rapports mettant en relief la formation, la sélection, le mandat et l'évaluation des coordonnateurs résidents et de leurs collaborateurs. Les coordonnateurs sur le terrain doivent toujours être les chefs de file afin de ménager un espace pour la conduite des activités humanitaires. L'Union européenne soutient également les principes directeurs gouvernant les personnes déplacées et se félicite que le Coordonnateur des secours d'urgence ait été chargé d'assurer la coordination interinstitutions de l'assistance qui leur est fournie. Le Programme alimentaire mondial (PAM), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le CICR devraient continuer à participer à l'élaboration de pratiques optimales concernant les personnes déplacées tout en tenant compte pleinement des rôles et profils spécifiques des organismes chargés de leur protection. En outre, l'Union européenne se félicite de l'approche à la mobilisation de ressources décrite dans le rapport et soutient fermement l'élaboration du concept de cadres stratégiques. Tous les éléments de ce concept doivent être intégrés dans la procédure d'appel global, instrument stratégique dont la mise au point doit associer toutes les parties prenantes. L'Union européenne apprécierait des précisions concernant l'amélioration de la prioritarisation dans ce domaine et des modalités gouvernant l'examen d'ensemble du financement du programme humanitaire. Elle est consciente de l'impact humanitaire potentiel des sanctions et demande que les exceptions soient faites à titre humanitaire en tant que de besoin et que l'effet des sanctions sur les populations civiles soient évalué.

Les catastrophes naturelles et les crises environnementales constituent une dimension importante de l'aide humanitaire et exigent une coopération régionale. Il existe un lien manifeste entre l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et le développement, et le système des Nations Unies devrait continuer à renforcer la capacité des gouvernements, des organisations non gouvernementales et de la société civile dans les pays vulnérables aux catastrophes. L'Union européenne apprécierait des précisions concernant la proposition tendant à utiliser les capacités existant dans les pays en développement; elle considère que le Conseil devrait examiner la dernière phase de la Décennie de la prévention des catastrophes naturelles dans le cadre de son prochain débat consacré aux affaires humanitaires.

La question du lien entre les secours et le développement revêt une importance cruciale pour tous les membres du Conseil et devrait constituer un élément important des textes concertés adoptés à l'issue du débat. Tout en faisant sienne la majeure partie des considérations exprimées dans le rapport à cet égard, l'Union européenne aurait préféré une démarche axée davantage sur l'action, ainsi que l'inclusion de propositions destinées à renforcer la coordination, tels que l'intégration de la planification des secours d'urgence dans les programmes de développement et vice versa, et le commencement de la planification du développement pendant les conflits en vue de jeter les bases de la paix et de la stabilité.

M^{me} Taft (États-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement soutient fermement les mesures prises par le Secrétaire général pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies, y compris, en particulier, la création du Bureau de coordination des affaires humanitaires.

La mobilisation de l'aide humanitaire internationale aux victimes des catastrophes naturelles et des catastrophes causées par l'homme représente l'une des missions les plus importantes et les plus nobles de l'Organisation. L'ampleur de la tâche consistant à renforcer la coordination de cette assistance a été illustrée par la tragédie humanitaire en Sierra Leone, pays que l'orateur a visité récemment avec une délégation dont les membres ont été épouvantés par la cruauté des rebelles à l'égard des civils innocents, mais émus par la générosité manifestée par les pays voisins qui ont fourni un abri aux réfugiés. Le monde ne peut pas fermer les yeux sur

ces pays et leur population, et il appartient à l'ONU de mobiliser une action humanitaire appropriée. Le problème de la coordination opérationnelle est encore loin d'être réglé, et l'ONU doit être dotée des moyens nécessaires à l'accomplissement de cette tâche.

Toutefois, la coordination des activités humanitaires pose un défi non seulement sur le plan opérationnel, mais aussi au niveau des politiques stratégiques et de la planification. Il incombe au Bureau de coordination des affaires humanitaires de coordonner l'action de l'équipe interinstitutions dans les crises humanitaires, tout en tenant compte de l'existence d'un lien entre les aspects de politique, de maintien de la paix, de développement et de droits de l'homme des stratégies et de la nécessité de l'élimination des causes profondes des crises. Ce n'est que de cette manière que l'on pourra empêcher le renouvellement de crises humanitaires complexes.

Le Gouvernement de l'orateur soutient le rôle du Bureau en ce qui concerne ses trois fonctions de base : élaboration et coordination des politiques, mobilisation en faveur des causes humanitaires et coordination des interventions humanitaires d'urgence. Il se félicite que le Bureau a fait du système de coordination la première de ses priorités tant sur le terrain qu'au Siège, et soutient le principe consistant à mettre en place un mécanisme de coordination pour des situations humanitaires complexes, par exemple un cadre stratégique et une stratégie commune de programmation pour l'aide à l'Afghanistan développé par les donateurs, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. À cet égard, l'orateur a été consterné par les restrictions que les Taliban ont imposées à l'aide humanitaire fournie par des organisations non gouvernementales et les Nations Unies et les limites imposées concernant les services dispensés aux femmes et aux filles. Ces restrictions sont tout à fait inacceptables et sapent les principes du programme commun, tout en montrant les limites de ce qu'il est possible de faire quand les donateurs, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales font face à un environnement hostile créé par les autorités locales.

Pour relever tous les défis posés par l'action humanitaire, il est essentiel de mobiliser des ressources. Dans ce contexte, le Gouvernement américain a été encouragé par l'analyse menée l'année passée par l'ONU concernant les insuffisances de la procédure d'appel global, auxquelles il faut remédier si

l'on veut maintenir la confiance des donateurs. En tant que contributeur important, le Gouvernement américain considère que la procédure d'appel global doit identifier l'institution chef de file pour les divers secteurs et définir clairement les priorités. Les principales fonctions du Bureau de coordination des affaires humanitaires doivent être imputées au budget ordinaire; dans le même temps, le Bureau devrait être encouragé à poursuivre ses efforts en faveur de l'élargissement du nombre de ses donateurs en vue d'obtenir des contributions volontaires pour ces activités non essentielles.

S'agissant des activités des Nations Unies dans les situations d'après conflit, la délégation de l'orateur note avec plaisir que le rapport du Secrétaire général (A/53/139-E/1998/67) reconnaît que les acteurs locaux et nationaux jouent un rôle primordial dans la reconstruction de leur société au lendemain de la crise. À cet égard, les Nations Unies et d'autres acteurs extérieurs devraient avoir essentiellement pour fonction de relever et de développer les capacités locales.

Le Gouvernement américain soutient fermement l'analyse faite par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité quant aux causes des conflits et à la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, en particulier en ce qui concerne la nécessité de protéger les civils en situation de conflit et la recommandation concrète concernant la création d'un mécanisme international chargé d'aider les gouvernements à maintenir la sécurité et la neutralité des camps et des colonies de réfugiés.

Le Gouvernement américain s'inquiète vivement du grand nombre de meurtres et d'enlèvements d'agents humanitaires qui ont pour seul but de secourir et de protéger les victimes, mais qui deviennent des victimes eux-mêmes, et il demande instamment à l'ONU d'identifier les moyens d'étendre les mesures de sécurité prises en faveur du personnel des Nations Unies au personnel des organisations non gouvernementales qui sont les partenaires des institutions spécialisées.

M^{me} Johnson (Observateur de la Norvège) dit que la décennie en cours a été accablée de crises humanitaires à mesure que l'escalade de conflits internes impitoyables et l'effondrement des structures de l'État a bouleversé et détruit la vie et les moyens de

subsistance d'innombrables civils. La Norvège a toujours été fermement attachée à ses responsabilités humanitaires et figure parmi les donateurs les plus importants aux efforts humanitaires internationaux. Au cours des années, elle a préconisé une amélioration de la capacité internationale à répondre à ces situations et a demandé que les questions humanitaires soient abordées de manière plus complète et mieux coordonnée. Elle se félicite donc de l'inscription d'un débat sur les affaires humanitaires à l'ordre du jour du Conseil.

Les approches traditionnelles à l'action humanitaire se sont avérées insuffisantes et il existe de nombreux cas de souffrances humaines répétées à vaste échelle. Parmi les principaux facteurs qui ont contribué à cette situation, on peut citer l'ampleur des nouveaux conflits internes, le manque de volonté des parties intéressées quant à la recherche d'une solution pacifique et la capacité insuffisante de la communauté internationale en matière de gestion des crises. Une approche internationale coordonnée meilleure et novatrice permettrait d'établir un lien plus étroit entre les acteurs politiques et humanitaires et entre les secours et le développement.

Des dizaines de millions de personnes dans le monde sont tributaires des secours humanitaires d'urgence. En plus des nombreuses crises complexes causées par l'homme, il existe également des catastrophes naturelles à grande échelle qui touchent des régions tout entières, tels que le phénomène El Nino. De même, les crises environnementales deviennent plus fréquentes dans le monde entier et les perspectives sont particulièrement sombres pour les victimes quand les catastrophes humanitaires sont aggravées par des catastrophes naturelles.

À elle seule, l'action humanitaire ne pourra jamais apporter des solutions aux causes sociales et politiques sous-jacentes des crises, et elle ne peut pas remplacer l'action politique. Il est donc important de chercher à prévenir les conflits et de désamorcer les tensions sociales et ethniques potentielles. Il faut développer la gestion intégrée des crises en plaçant les considérations humanitaires, le respect des droits de l'homme et les politiques en matière de sécurité et de développement dans un cadre cohérent.

Alors qu'il existe un énorme besoin d'efforts coordonnés à tous les niveaux dans les situations où un grand nombre de personnes sont affectées, la

coordination ne saurait être une fin en soi. Les mécanismes de coordination opérationnelle doivent être adaptés aux besoins particuliers des pays et des cas individuels. Par conséquent, l'orateur est encouragé par le rapport du Secrétaire général et en particulier par le processus de réformes en cours au sein de l'ONU, qui met l'accent sur une meilleure coordination des activités de développement au niveau des pays, approche qui peut également constituer une meilleure base pour les efforts visant à combler le hiatus critique entre la phase des secours et le développement à long terme.

Il est important de disposer d'une évaluation commune des besoins et d'une analyse commune des problèmes, d'avoir des objectifs partagés et de programmer les opérations en commun, le but primordial consistant à garantir des moyens de subsistance durable fondés sur le respect de la dignité humaine et les droits fondamentaux de chaque personne. Les stratégies en matière d'aide et de développement devraient être conçues de manière à répondre à cet objectif de façon renforcer les capacités locales, à réduire les vulnérabilités locales et à faciliter le redressement après la crise. L'ONU devrait incorporer une plus forte composante de création de capacités locales dans la procédure d'appel global, et le renforcement des droits de l'homme devrait être intégré dans les efforts de reconstruction dans les situations d'après conflit et dans les cadres stratégiques des pays en crise. Dans ce contexte, la situation des droits des femmes en Afghanistan soulève des inquiétudes particulièrement vives.

L'acheminement de l'aide humanitaire et des secours aux personnes dans le besoin en toute impartialité constitue un principe humanitaire fondamental qui doit être respecté par toutes les parties. Le refus persistant de l'accès aux personnes dans le besoin et les violences et les attaques délibérées contre des populations civiles, en particulier à l'encontre des femmes et des enfants, soulèvent de vives préoccupations. Il faut agir avec fermeté contre des parties qui ciblent délibérément les fonctionnaires civils de l'ONU et le personnel des organisations humanitaires. À ce propos, l'orateur annonce que son gouvernement à l'intention de contribuer 100 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité du personnel récemment créé afin de soutenir la formation et une meilleure gestion en matière de sécurité.

Les atrocités commises par des régimes et les violences imputables aux acteurs non étatiques entraînent souvent des violations du droit international humanitaire, et la délégation de l'orateur invite instamment tous les États Membres à veiller à la conclusion heureuse de négociations relatives à la création d'une cour internationale pénale indépendante, puissante et crédible.

L'ONU doit également poursuivre ses efforts destinés à mettre fin à la prolifération des armes légères dans les zones de conflits et maintenir une approche intégrée aux mines terrestres antipersonnel. Il s'agit d'un domaine où l'ONU a un rôle particulièrement important à jouer à l'appui des objectifs du traité destiné à débarrasser le monde du fléau posé par les mines terrestres, objectif que la Norvège soutient fermement.

Il n'existe pas de rapport linéaire entre la phase de secours et le développement à long terme; par conséquent, ce qu'il faut, c'est une approche globale répondant à la fois aux crises humanitaires et aux défis posés par le développement. Il est indispensable de tenir compte de l'origine des conflits et de leurs solutions possibles en renforçant les communautés locales, en mettant en place des systèmes judiciaires viables, en appuyant la bonne gouvernance et en édifant la société civile. Les efforts déployés en matière d'éducation et dans les secteurs sociaux figurent parmi les meilleurs moyens de lier l'aide humanitaire au relèvement et à la reconstruction, créant ainsi l'ossature cruciale du développement à long terme. L'infrastructure créée dans l'esprit des gens ne peut jamais être détruite par la guerre. Le droit à l'aide humanitaire doit être réaffirmé, et la communauté internationale doit proclamer des messages clairs et sans ambiguïté à cet égard. Il incombe aux donateurs de fournir les fonds nécessaires et ils doivent faire en sorte que les organismes humanitaires des Nations Unies, y compris le Bureau de coordination des affaires humanitaires nouvellement créé, disposent de ressources adéquates et prévisibles.

La plupart des crises humanitaires, et toutes les activités et efforts humanitaires, sont l'œuvre de l'homme. C'est pourquoi tant les gouvernements que l'ONU ont un mandat humanitaire, notamment un mandat consistant à renforcer la coordination des activités humanitaires en vue de répondre à l'impératif consistant à sauver des vies et à préserver la dignité humaine.

M. Ordjonikidze (Fédération de Russie) se félicite de l'analyse méticuleuse des activités de l'ONU dans le domaine de l'aide humanitaire figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/53/139-E/1998/67). Sa délégation considère que c'est à juste titre que le Secrétaire général souligne qu'il faut trouver des solutions urgentes à une série de problèmes que rencontrent les opérations humanitaires, en particulier l'accès de la population dans le besoin, la protection du personnel humanitaire contre la violence et le versement opportun des contributions des donateurs à l'aide humanitaire.

Un acheminement plus efficace de l'aide humanitaire aux victimes des crises complexes et des catastrophes naturelles dépend surtout de la réussite de la réforme des activités humanitaires de l'ONU. L'orateur apprécie, en particulier, les mesures prises en vue de concentrer les activités du Bureau de coordination des activités humanitaires sur ses trois fonctions prioritaires : les mesures destinées à rationaliser la division du travail entre les participants aux activités humanitaires, la rationalisation de la structure du Bureau et la réduction du personnel travaillant au Siège. Dans le même temps, la délégation russe partage l'inquiétude du Secrétaire général à l'égard de l'insuffisance continue des fonds disponibles pour les activités du Bureau.

Il faut prendre toutes les mesures possibles pour garantir la sécurité du personnel participant aux opérations humanitaires, et il faut manifester un plus grand respect à l'égard du droit international humanitaire et de la protection de la population civile et du personnel des institutions humanitaires. Dans ce contexte, la délégation russe considère qu'il est essentiel d'alerter toutes les parties au conflit, en particulier les combattants, à la nécessité qu'il y a à respecter le droit international humanitaire.

Les premiers résultats découlant de l'amélioration des modalités de mobilisation des ressources pour les activités humanitaires des Nations Unies sont encourageants, et il convient de soutenir l'idée figurant dans le rapport tendant à procéder à un examen du mécanisme de financement des activités humanitaires avec la participation des gouvernements intéressés. L'action des donateurs devrait avoir surtout pour but de répondre aux besoins réels de la population et ne devrait pas être liée à des objectifs ou des priorités politiques.

Il faut progresser plus avant en ce qui concerne le renforcement du potentiel permettant de répondre aux catastrophes naturelles, technologiques et environnementales. L'expérience a montré que les séquelles de nombreuses catastrophes sont de longue durée, ce qui exige une planification plus efficace et une programmation à long terme. La délégation russe espère que la communauté internationale continuera à soutenir le programme international d'assistance aux zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl et exprime son appréciation à l'égard des activités conduites sous les auspices des Nations Unies pour atténuer les conséquences de diverses catastrophes naturelles, en particulier les mesures prises face aux récentes inondations en Fédération de Russie.

Le pays de l'orateur est disposé à participer constructivement à l'élaboration d'une convention sur l'emploi des télécommunications dans des situations de crise et d'un projet de convention concernant l'alerte rapide en cas de crise environnementale.

La délégation russe note avec satisfaction la participation de la Banque mondiale à la consolidation de la paix d'après conflit; elle est persuadée que les activités et ressources de la Banque peuvent renforcer sensiblement l'action globale face à des crises humanitaires survenant dans un pays ou dans une région donnée.

La délégation russe est favorable à l'élaboration d'un concept holistique de l'activité humanitaire par la communauté internationale dans des situations de conflit, applicable à la fois au stade des opérations de maintien de la paix et lors des stades consécutifs de consolidation de la paix, de relèvement et de développement.

La délégation russe considère, elle aussi, qu'il faut informer le Conseil de sécurité en temps utile des conséquences qu'entraînent les régimes de sanctions et qu'il est important de disposer de mesures pratiques susceptibles de limiter les effets néfastes des sanctions pour le développement futur d'un pays.

Dans le contexte des activités des Nations Unies dans le domaine de l'action humanitaire, il est important de tirer parti du potentiel de l'interaction entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité conformément à l'Article 65 de la Charte.

Pour terminer, l'orateur réaffirme la volonté de son pays de développer, en collaboration avec d'autres

États, un cadre plus efficace pour l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations qui la nécessitent. Des organisations humanitaires russes continueront à fournir, dans la limite de leurs moyens, toute l'assistance possible à des pays étrangers faisant face à des crises graves, et elles s'intéressent à la possibilité d'élargir leur coopération avec les institutions humanitaires internationales compétentes.

M. Baali (Algérie) dit que le débat sur les affaires humanitaires dans le cadre de l'ordre du jour du Conseil représente une innovation positive dont se félicite sa délégation. Le rapport présenté par le Secrétaire général représente une bonne base pour l'examen des questions et attire l'attention sur les aspects qui sont de la plus haute importance pour l'avenir de l'aide humanitaire d'urgence.

En plus des catastrophes naturelles, écologiques et technologiques, qui touchent un nombre considérable de pays, des situations de conflit et d'après conflit montrent combien il est essentiel que la communauté internationale dispose des moyens nécessaires pour répondre rapidement et suffisamment à leurs exigences. La restructuration de l'ancien Département des affaires humanitaires menée par le Secrétaire général dans le cadre de ses propositions de réforme a eu lieu si récemment qu'il est difficile de l'évaluer, mais il existe déjà des signes positifs qui font bien augurer de l'avenir.

La coordination, la cohérence et l'efficacité sont des facteurs très importants pour la réussite des efforts de l'ONU dans le domaine de l'aide humanitaire, et toute mesure visant à les renforcer mérite d'être appuyée. Toutefois, la capacité d'action de l'Organisation est tributaire des ressources à sa disposition. Comme le Secrétaire général le signale dans ce rapport, il existe une tendance alarmante à la baisse de ces ressources. La proposition du Secrétaire général tendant à ce que des ressources additionnelles soient rendues disponibles dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation pour couvrir les dépenses de l'aide humanitaire mérite donc d'être examinée attentivement. Toutefois, toute augmentation des ressources ne devrait pas se répercuter sur le niveau des ressources affectées actuellement au développement.

L'examen du financement des opérations d'aide humanitaire d'urgence proposé par le Secrétaire général ne manquera pas de tirer au clair le rôle joué

par les donateurs, à plus forte raison qu'ils sont associés de plus en plus étroitement à l'élaboration tant des appels d'aide que des stratégies connexes. Il serait regrettable que la participation des donateurs rende ce qui devrait constituer une activité altruiste tributaire de certaines considérations politiques ou d'autres. De telles restrictions pourraient être tout aussi dommageables que l'absence totale de l'aide.

Une autre chose à noter, c'est que l'aide humanitaire internationale ne tient souvent pas compte de principes aussi fondamentaux que le consentement des autorités nationales de l'État intéressé et la nécessité de les consulter pleinement. À ce propos, il faut se rappeler la résolution 46/182 de l'Assemblée générale qui énonce les principes fondamentaux dont doit s'inspirer la communauté internationale dans ses activités de secours d'urgence.

Il est agréable de constater que l'ONU, comme d'autres entités internationales intergouvernementales et non gouvernementales, s'intéresse de plus en plus à l'atténuation des conséquences des catastrophes environnementales. Dans ce contexte, l'idée tendant à élaborer un instrument juridique international pour faciliter l'identification de crises environnementales mérite d'être examinée sérieusement par les États Membres. À titre prioritaire, la communauté internationale, et en premier lieu le système des Nations Unies, devrait s'attacher à promouvoir la création et le renforcement de capacités nationales, en particulier dans les pays en développement, en ce qui concerne la prévention, l'évaluation et les interventions destinées à atténuer les conséquences de telles catastrophes environnementales. Un autre aspect qui mérite de retenir l'attention de la communauté humanitaire internationale, c'est la transition de la phase des secours d'urgence à celle de la reconstruction et du relèvement d'après conflit. Les organismes compétents des Nations Unies et les donateurs devraient s'engager dans la tâche délicate consistant à collaborer en consultation étroite avec les autorités nationales des pays concernés en vue de promouvoir le développement durable dans l'intérêt de la population. La délégation algérienne espère que le débat en cours, de même que celui qui se déroulera à l'Assemblée générale, se soldera par une amélioration de l'aide humanitaire.

M. Azaiez (Tunisie) dit que le rapport du Secrétaire général (A/53/139-E/1998/67) examine la question de l'aide humanitaire aussi bien dans le cas de

catastrophes naturelles et de crises environnementales que dans le contexte des situations créées par des conflits armés ou par des sanctions imposées contre des États Membres de l'Organisation. Étant donné la vulnérabilité de la planète aux catastrophes naturelles et le besoin de structures à même de prévenir les catastrophes et à coordonner l'assistance, la délégation tunisienne se félicite de l'idée du Secrétaire général présentée au paragraphe 56 de son rapport concernant la création d'une réserve dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'assistance en cas de catastrophe. Il faut encourager l'interaction entre le Bureau de coordination des activités humanitaires, le PNUE, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies intéressés. Cela suppose non seulement un échange d'informations, mais aussi le développement d'activités communes. Il va sans dire que toute action doit être menée en coordination étroite avec les gouvernements.

S'agissant de l'aide humanitaire dans les régions touchées par des conflits armés, il est essentiel que la communauté internationale assure le respect des principes fondamentaux du droit international humanitaire. L'ONU doit être à même de protéger les populations civiles dans les zones de conflit, d'assurer la sécurité du personnel chargé de missions humanitaires et d'élaborer un cadre juridique destiné à protéger les personnes déplacées. Les États Membres devraient chercher à parvenir à un consensus sur les principes directeurs applicables aux personnes déplacées dans leur propre pays.

Comme le signale le rapport, les sanctions, en particulier si elles sont prolongées, peuvent avoir un impact majeur sur la population civile. Il est donc de la plus haute importance que tous les régimes de sanctions incorporent un mécanisme pour leur levée. En outre, l'aide humanitaire doit être fournie grâce à des contributions volontaires et non aux dépens des ressources destinées à l'aide au développement, qui sont déjà maigres. Les pays donateurs devraient respecter les priorités fixées par l'ONU et fournir des ressources suffisantes sans préciser leur destination.

M. Valle (Brésil) dit qu'il faudrait examiner les moyens de renforcer plus avant le rôle du Conseil. Par exemple, le Conseil devrait être disponible tout au long de l'année pour informer les États Membres des mesures prises face aux catastrophes naturelles et aux crises complexes. Des réunions d'information officielles pourraient être organisées pour échanger

des informations sur des situations concrètes. Il serait également souhaitable d'organiser des réunions séparées du Conseil pour tenir des débats thématiques sur des questions concernant l'avenir des activités humanitaires du système des Nations Unies.

Plusieurs idées fausses sont apparues dans le domaine de l'aide humanitaire. Les pays en développement sont considérés fréquemment comme de simples bénéficiaires de l'aide humanitaire, alors que la prise de décisions est l'apanage d'une poignée de pays donateurs. Pourtant, en réalité, les pays en développement font une contribution majeure en absorbant des courants massifs de réfugiés ainsi que le coût politique, économique et social énorme des crises humanitaires régionales. Ces efforts ne peuvent pas être mesurés uniquement en termes financiers. Les pays en développement contribuent également sous forme de ressources humaines, de programmes de formation, de coopération Sud-Sud et de fourniture de vivres, d'habillement, de médicaments et de vaccins. Par conséquent, le Conseil doit promouvoir une participation plus large des pays en développement aux affaires humanitaires, notamment en matière de prise de décisions et de supervision des politiques. Parmi la coopération bilatérale du Brésil, on peut citer le soutien actif qu'il apporte aux efforts de reconstruction et de réinsertion sociale en Angola. Il a fourni une aide humanitaire pour un montant de plus de 2,5 millions de dollars, surtout par le biais de l'agence brésilienne pour la coopération.

Une autre idée fautive concerne la division du travail entre les principaux organes de l'ONU. Alors qu'on a tendance à concentrer l'attention sur le Conseil de sécurité, il faut renforcer plus avant le rôle du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale; ceux-ci devaient être engagés en permanence dans la promotion des activités de consolidation de la paix d'après conflit, de secours humanitaires, de relèvement, de reconstruction et de développement.

Les activités opérationnelles pour le développement revêtent une importance cruciale dans les crises complexes et dans les situations d'après crise; les fonds et programmes des Nations Unies devraient être associés dès les premiers stades aux efforts visant à combler le hiatus entre les secours et le développement dans les pays sortant d'une crise. Il est important de développer une approche globale en vue d'intégrer les activités de développement dans les crises humanitaires.

Il est très inquiétant que la réponse internationale aux appels en faveur de l'aide humanitaire ait baissé à la fois en termes absolus et relatifs. La réponse aux appels internationaux doit être proportionnée aux besoins et ne pas être soumise à des considérations politiques ou limitée par le degré d'importance que les médias accordent à une crise particulière. Les principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité doivent s'appliquer dans toutes les situations de crise, les tentatives d'imposer des conditions aux bénéficiaires de l'aide humanitaire sont tout à fait contraires à ces principes.

La délégation brésilienne s'inquiète de l'augmentation du nombre de morts et de blessés parmi le personnel humanitaire et a parrainé la résolution 52/167 de l'Assemblée générale. Un autre sujet de vive préoccupation réside dans les conséquences humanitaires des sanctions économiques et des embargos commerciaux, en particulier leur impact néfaste sur les secteurs vulnérables de la population. La délégation brésilienne participe activement aux discussions concernant la promotion de sanctions « intelligentes » ayant un impact minime sur la population civile et le développement à long terme des pays affectés.

M^{me} Arystanbekova (Observateur du Kazakhstan) dit qu'il est très important d'assurer une coopération efficace en matière d'aide humanitaire entre l'ONU, les institutions financières internationales, les donateurs et les gouvernements bénéficiaires. La nécessité de la concertation des efforts internationaux est démontrée par les conséquences socioéconomiques et environnementales graves et les énormes dommages provoqués par la catastrophe écologique dans la mer d'Aral, le phénomène El Nino, la catastrophe nucléaire de Tchernobyl et les essais nucléaires conduits à Semipalatinsk. Les efforts dynamiques déployés dans le cadre du système des Nations Unies pour améliorer la coordination de l'aide humanitaire d'urgence et les recommandations du Secrétaire général concernant les changements structurels à opérer dans l'ancien Département des affaires humanitaires sont particulièrement opportuns à cet égard.

Le Gouvernement de l'orateur espère que la récente visite au Kazakhstan du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires permettra à la communauté internationale de mieux comprendre les catastrophes environnementales au Kazakhstan. Dans

le cadre de la visite, le Kazakhstan a signé un accord de coopération avec l'ONU aux fins de la prévention des catastrophes naturelles. Le Kazakhstan dispose d'un grand potentiel à cet égard, y compris des moyens d'entreposage, des aéroports et des infrastructures.

Comme le signal le paragraphe 59 du rapport (A/53/139-E/1998/67), une mission interinstitutions vient de se rendre dans la région de Semipalatinsk du Kazakhstan. L'orateur demande instamment aux gouvernements, en particulier aux pays donateurs, de fournir au Kazakhstan l'aide financière et technique nécessaire à l'exécution des programmes et des projets de relèvement dans cette région.

La délégation de l'orateur est persuadée qu'il faut de plus gros efforts internationaux pour surmonter les conséquences socioéconomiques et écologiques graves de la catastrophe de la mer d'Aral qui touche directement une région comptant plusieurs millions d'habitants. Elle partage pleinement l'avis du Secrétaire général, à savoir que les ressources d'un seul pays ne suffisent souvent pas à faire face aux conséquences humanitaires des catastrophes naturelles. Elle s'inquiète, elle aussi, du déclin des contributions aux programmes d'aide humanitaire et soutient la proposition tendant à procéder à un examen d'ensemble du financement des programmes humanitaires et à une étude sur la relation entre les ressources financières consacrées aux crises et celles disponibles pour les programmes de développement.

M. Chowdhury (Bangladesh) rend hommage aux agents des organisations humanitaires dans le monde entier qui risquent leur vie pour apporter une assistance vitale à ceux qui en ont besoin.

Il est encourageant que le nombre de personnes dans le monde tributaires des secours humanitaires d'urgence ait baissé. La délégation de l'orateur se félicite de l'action coordonnée du système des Nations Unies face aux catastrophes naturelles et aux crises environnementales. Elle accueille avec satisfaction la restructuration du Département des affaires humanitaires, mais s'alarme de la baisse des ressources : la communauté internationale doit inverser cette tendance.

La délégation de l'orateur souligne que les activités humanitaires doivent reposer sur un financement adéquat; l'insuffisance des ressources ne devrait pas aboutir à la modification des priorités ou à l'annulation des activités. Elle espère que les donateurs

reconstitueront le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'assistance en cas de catastrophe. Il faut placer le Bureau de coordination des affaires humanitaires sur une base financière solide. L'aide humanitaire ne devrait pas être mue par des considérations politiques ou la couverture médiatique, et son niveau doit être proportionnée aux besoins réels des victimes des catastrophes ou des crises.

Il faut améliorer plus avant la coordination des activités humanitaires sur le terrain. Le Comité permanent interorganisations devrait prendre les mesures nécessaires à cet effet. La procédure d'appel global doit être considérée comme un processus continu allant de la programmation stratégique au contrôle et à l'évaluation. Il faut mettre au point une stratégie globale de consolidation de la paix qui associe les autorités nationales, la société civile et les parties prenantes extérieures. Les organisations non gouvernementales, y compris les membres de la société civile, devraient prendre part aux efforts destinés à sensibiliser les populations aux problèmes humanitaires.

Pour terminer, l'orateur dit que les secours humanitaires doivent être considérés comme une partie intégrante du développement.

M^{me} Smith (Communauté européenne) dit que le rapport du Secrétaire général montre le lien étroit existant entre l'aide humanitaire et des questions comme l'aide au développement, les droits de l'homme, le droit international et la politique internationale en général.

La Communauté européenne soutient pleinement la création du Bureau de coordination des affaires humanitaires et pense, elle aussi, que le Bureau doit être financé pleinement à partir du budget ordinaire de l'ONU; elle rend hommage à l'action de certains États Membres qui ont comblé le découvert grâce à des contributions volontaires. La Communauté se félicite de la mise en place d'un cadre stratégique et espère que ce dernier aidera à arrêter la baisse des ressources financières destinées à l'aide humanitaire. Elle est persuadée que, bien que les critiques formulées à l'endroit du concept de l'humanitarisme ne soient pas toujours fondées, il serait utile de réexaminer le concept tout en luttant contre la tendance toujours croissante à utiliser l'aide humanitaire pour remplacer l'action politique.

Les considérations relatives aux droits de l'homme devraient faire partie intégrante des activités humanitaires; la communauté internationale ne peut pas fermer les yeux sur les violations des droits de l'homme et le mépris des principes humanitaires et du droit humanitaire international. La Communauté européenne demande instamment à toutes les délégations de soutenir la création d'une cour pénale internationale dotée d'un statut solide lui permettant de prendre des mesures effectives en cas de violation du droit international humanitaire se soldant par des situations d'impunité de fait. Dans ce contexte, elle met en relief l'importance des éléments de sécurité et d'espace humanitaire dans des crises complexes; le manque d'accès des personnes ayant besoin d'assistance, et le fait de cibler directement les agents humanitaires a gravement entravé l'aide humanitaire. Elle reconnaît qu'il faut établir un lien entre les secours, le relèvement et le développement.

M. Fowler (Canada), parlant au nom des délégations australienne, canadienne et néo-zélandaise, dit que l'efficacité de l'action de l'ONU face aux crises humanitaires dépend dans une bonne mesure de la manière dont les institutions humanitaires travaillent ensemble et avec d'autres acteurs humanitaires. Le succès du Service de l'action antimines du Département des opérations de maintien de la paix est particulièrement important, et son action exige la coopération complète de tous les autres organismes intéressés, y compris le PNUD. L'accent mis sur la coordination sur le terrain est le bienvenu, et plusieurs des problèmes soulevés par le Coordonnateur des secours d'urgence méritent une attention sérieuse.

Les délégations australienne, canadienne et néo-zélandaise se félicitent de la décision tendant à charger le Coordonnateur des secours d'urgence de la coordination de l'aide humanitaire aux personnes déplacées et reconnaît le besoin d'une coopération étroite à cet égard. Elles partagent la profonde inquiétude exprimée dans le rapport concernant l'érosion du respect des principes humanitaires de base et la nécessité d'une meilleure protection des agents humanitaires; à cet égard, elles affirment leur engagement en faveur d'une cour pénale internationale indépendante et effective dont le statut qualifierait explicitement les attaques contre les agents humanitaires comme des crimes de guerre. Elles partagent pleinement la conclusion du Secrétaire général concernant le rôle potentiel des cadres

stratégiques et se félicitent de son appel en faveur du renforcement des liens avec les composantes compétentes de la société civile dans toutes les régions du monde. Elles soutiennent les activités de la Vice-Secrétaire générale concernant l'élaboration d'une stratégie de consolidation de la paix pour les pays sortant de crises prolongées.

Les États Membres doivent fournir le soutien politique et matériel nécessaire pour permettre au Coordonnateur des secours d'urgence et aux institutions humanitaires d'accomplir les tâches dont ils sont chargés; il est particulièrement important de financer les fonctions essentielles du Coordonnateur à partir du budget ordinaire; par conséquent, il faut élaborer un plan pour faire passer la responsabilité financière pour le Bureau de coordination des affaires humanitaires de la communauté des donateurs au budget de l'ONU sur une période de plusieurs années. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande appuient fermement l'intention déclarée du Secrétaire général d'accroître les ressources du budget ordinaire affectées au financement du Bureau et l'invitent instamment à saisir prochainement l'Assemblée générale des propositions nécessaires à cet égard.

M. Konishi (Japon) dit que sa délégation se félicite de l'établissement du Bureau de coordination des affaires humanitaires, qui devrait continuer à mettre l'accent sur la coordination plutôt que sur l'exécution des activités. À cette fin, le Japon soutient la rationalisation de la structure du Bureau. Une part plus grande du personnel du Bureau devrait être financée à partir du budget ordinaire plutôt qu'à partir de ressources extrabudgétaires et il faut tout faire pour asseoir son financement sur une base solide et stable.

La délégation japonaise soutient fermement la création du Service de l'action antimines dans le Département des opérations de maintien de la paix. Comme ce service constitue le centre de coordination de si nombreux organismes et institutions du système des Nations Unies, la prioritarisation et la coordination des programmes et des activités revêtent une importance cardinale. Le Gouvernement japonais a déjà contribué plus de 7 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage et demeure disposé à faire une contribution additionnelle au Service de l'action antimines.

La délégation japonaise soutient les efforts du Bureau et du Comité permanent interorganisations

destinés à faciliter des exemptions humanitaires aux régimes des sanctions. Il faut de nouveaux débats afin de préciser le rôle joué par les organisations humanitaires à cet égard. L'impact des sanctions dans des situations concrètes et l'efficacité du système de surveillance des sanctions doivent être évalués. Une coopération plus étroite entre le Département des affaires politiques et le Bureau rendrait les mécanismes de sanctions plus souples. En outre, des directives gouvernant l'élaboration des cadres stratégiques pourraient préciser le rôle que le Bureau, le Comité permanent et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires pourraient jouer pour rendre la planification et l'exécution des programmes d'assistance plus complètes et plus cohérentes.

En tant que mesure à court terme destinée à garantir la sécurité des agents humanitaires, chaque coordonnateur pourrait jouer le rôle de chef de file dans la collecte de renseignements concernant la situation des agents humanitaires dans sa région et l'amélioration de leur protection. La coopération de toutes les institutions et organismes dans une région donnée, y compris ceux qui disposent de renseignements politiques et militaires pertinents, est vitale. Au Siège de l'ONU, le Bureau devrait renforcer sa coordination avec les autres organismes des Nations Unies et renforcer au maximum son rôle de sensibilisation en vue de rétablir la sécurité. À la base, l'exécution des programmes des diverses institutions spécialisées se soldera à long terme par un meilleur respect du droit humanitaire international.

M. Sharma (Inde) exprime le soutien complet de sa délégation à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie ont nom du Groupe des 77 et de la Chine. Sa délégation attache une grande importance à la fourniture d'une aide humanitaire conformément aux principes directeurs énoncés à l'annexe à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. On pourrait améliorer la forme et la structure du débat sur les affaires humanitaires aux futures sessions du Conseil sur la base de l'expérience acquise à la session en cours.

La délégation indienne se félicite de la rationalisation du Bureau de coordination des affaires humanitaires et des efforts du Coordonnateur des secours d'urgence visant à engager le Comité permanent interorganisations à participer à des efforts dynamiques et concertés en faveur de la solution d'un nombre limité de problèmes humanitaires cruciaux

(A/53/139-E/1998/67, par. 17). Toutefois, elle craint que l'efficacité du Bureau ne puisse être réduite par l'absence de ressources prévisibles, à plus forte raison que plus de 60 % de ses dépenses sont financées à partir de ressources extrabudgétaires. Tous les arrangements de coordination sur le terrain devraient être réglés en consultation étroite avec les gouvernements bénéficiaires. La délégation indienne se félicite de la participation étroite des donateurs et des autorités nationales des pays bénéficiaires à la procédure d'appel global et espère qu'en conséquence, des fonds suffisants et non ciblés plus importants seront disponibles pour la procédure d'appel global. La délégation indienne s'inquiète de la récente baisse des ressources destinées à l'aide humanitaire et soutient fermement la proposition du Secrétaire général tendant à procéder à un examen d'ensemble du financement des programmes humanitaires. Des rapports consolidés du Coordonnateur humanitaire sur les incidences de l'insuffisance des ressources, y compris la modification obligatoire des priorités et l'annulation des activités, pourraient constituer un pas important dans cette direction. Afin que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont vraiment besoin, il faut établir une distinction entre les fonctions et les exigences du maintien de la paix et de la consolidation de la paix d'une part, et les principes de l'accès humanitaire de l'autre.

La délégation indienne se félicite que le rapport ait mis l'accent sur les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, en particulier dans les pays qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour y faire face. À cet égard, les travaux des équipes pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe sont dignes d'éloges. L'utilisation de la capacité des pays en développement rendrait l'action face aux catastrophes naturelles plus rapide et moins onéreuse.

L'orateur demande des informations additionnelles concernant les efforts destinés à permettre aux institutions chargées du développement de travailler dans des États « manqués » et « faibles » (A/53/139-E/1998/67, par. 72). Malgré les problèmes que cela pose, il est crucial d'établir un lien plus étroit entre les secours et le développement, en particulier grâce à l'élimination de la pauvreté et à un développement socioéconomique durable.

M. Paliz (Observateur de l'Équateur) exprime le soutien de sa délégation à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des

77 et de la Chine. Si la communauté internationale appuyait le développement durable, y compris la croissance économique, cela renforcerait la capacité des pays en développement à prévenir les catastrophes. À son tour, la prévention des catastrophes aiderait à atténuer la pauvreté et à assurer le développement durable.

L'augmentation du nombre et de l'ampleur des catastrophes naturelles dans le monde confirme la nécessité d'un système effectif de prévention des catastrophes et d'un plan d'action internationale pour le XXI^e siècle. La délégation équatorienne partage l'inquiétude du Comité administratif de coordination à l'égard de la vulnérabilité croissante aux catastrophes naturelles et environnementales. Par conséquent, elle se félicite de la recommandation du CAC tendant à ce que le système des Nations Unies continue à assumer la responsabilité pour l'atténuation des conséquences des catastrophes au XXI^e siècle. La coopération internationale en matière de prévention des catastrophes naturelles et environnementales ou de crises technologiques demeurera vitale. Les stratégies pour le XXI^e siècle devraient reposer sur l'expérience acquise pendant la Décennie internationale de prévention des catastrophes naturelles.

L'Équateur a été durement touché par le phénomène El Nino en 1997 et 1998, accusant des pertes de vies humaines et des dégâts environnementaux. Conformément à un rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), les secteurs de son économie les plus durement touchés étaient l'infrastructure de base, le logement et l'agriculture, les pertes s'élevant à 2,6 milliards de dollars. Un effort national de relèvement et de reconstruction d'un montant de 2,2 milliards de dollars est en cours. À ce propos, la délégation équatorienne se félicite des mesures prises par le coordonnateur résident conformément au mandat énoncé dans la résolution 52/200 de l'Assemblée générale concernant la coopération internationale destinée à réduire l'impact du phénomène El Nino. L'orateur exprime également son appréciation au groupe d'intervention interinstitutions des Nations Unies sur El Nino, en particulier son organisme scientifique et technique. Dans le cadre de la résolution 52/200, une réunion intergouvernementale d'experts se tiendra en Équateur à la fin de 1998. La délégation équatorienne espère que les États Membres et les

représentants du système des Nations Unies soutiendront la réunion et qu'ils y participeront.

M. Yuan Shaofu (Chine) dit que sa délégation se félicite des travaux déjà conduits par le Bureau de coordination des affaires humanitaires et fait siennes les propositions figurant dans la déclaration liminaire du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, en particulier en ce qui concerne l'intensification de l'aide humanitaire sur une base régionale. Le Bureau devrait jouer le rôle de chef de file dans la coordination des activités de tous les organismes des Nations Unies qui participent à l'aide humanitaire et au secours en cas de catastrophe et tirer le meilleur parti des avantages du système des Nations Unies à cet effet.

L'orateur exprime de vives inquiétudes à l'égard de la baisse constante des ressources mobilisées grâce à la procédure d'appel global pour les secours d'urgence depuis 1994 et s'associe à l'avis exprimé dans le rapport du Secrétaire général quant à la nécessité de renforcer la coopération avec les États Membres et de procéder à un examen d'ensemble du financement des programmes humanitaires. Notant l'analyse détaillée des liens entre les secours et le développement contenue dans le rapport, il souligne qu'il faut prévenir les catastrophes naturelles et atténuer leurs conséquences, en particulier dans les pays en développement. Une coopération plus efficace entre les diverses institutions spécialisées des Nations Unies et un lien plus étroit entre les activités humanitaires et les activités opérationnelles en faveur du développement sont indispensables à cet égard.

M. Londono (Colombie) exprime l'appui de sa délégation aux travaux du Coordonnateur des secours d'urgence en faveur des personnes déplacées, dont le nombre a augmenté à mesure de la multiplication des conflits armés dans le monde. Des ressortissants colombiens déplacés par la violence ont reçu l'assistance du Conseil national pour la politique économique et sociale et d'unités spéciales du Ministère de l'intérieur et du Cabinet du Président. Dans le cadre d'un programme spécial établi en 1996, les ressources dérivées de la confiscation de terres acquises illégalement sont affectées à la réforme agraire et à des programmes sociaux en faveur des personnes déplacées. Bien que le Gouvernement colombien ait alloué près de 200 millions de dollars à l'assistance aux personnes déplacées, ses efforts n'ont pas été à la hauteur de cet énorme problème.

La délégation colombienne pense comme le Secrétaire général que l'aide humanitaire internationale aux personnes déplacées ne devrait pas être limitée à la période du conflit, mais faire partie intégrante de tout le processus de reconstruction. À cette fin, le financement d'une telle assistance doit être prévisible et ciblée, et les coopérants doivent se livrer à la formation des agents nationaux. La délégation de l'orateur note avec intérêt que le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé un plan-cadre pour la participation de la Banque mondiale à la reconstruction d'après conflit (A/53/139-E/1998/67, par. 74).

Le déclin de l'aide publique au développement et de l'aide humanitaire aux victimes des conflits et des catastrophes naturelles est regrettable. Toutefois, la délégation colombienne se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne l'élimination des mines terrestres antipersonnel et l'intensification des efforts mondiaux visant à limiter la prolifération des armes légères. Pour terminer, l'orateur exprime l'espoir que la coordination entre les institutions et programmes des Nations Unies sera renforcée en vue d'améliorer les résultats.

M. Leu Agosto (Observateur de la Suisse) se félicite des progrès accomplis par le Bureau de coordination des affaires humanitaires pendant sa brève existence et en particulier de la nomination de M. Vieira de Mello à sa direction. Sa délégation partage pleinement l'inquiétude exprimée par le Secrétaire général dans son rapport concernant la sécurité des agents humanitaires (A/53/139-E/1998/67, par. 49). Les risques courus par les agents humanitaires pourraient être réduits au minimum par une meilleure coordination entre les organismes humanitaires et entre ces derniers et les organismes politiques ou militaires. Une définition précise des responsabilités de chaque acteur et le respect de la neutralité et de l'impartialité de l'aide humanitaire sont indispensables à la sécurité. Le thème de la sécurité a été examiné à la première Réunion périodique sur le droit international humanitaire, convoquée par la Suisse en janvier; ce débat sera poursuivi à la vingt-septième Conférence du Comité international de la Croix-Rouge, qui se tiendra à Genève en 1999.

La délégation suisse déplore l'emploi aveugle de mines terrestres. Persuadée que la seule solution réside dans leur élimination totale, elle a achevé la destruction de tous les stocks à la fin de 1997. Elle a

déjà ratifié la Convention d'Ottawa concernant les mines antipersonnel et invite instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait à y accéder dès que possible. La délégation suisse accorde la priorité au déminage et à l'aide aux victimes. Dans ce contexte, un centre international de déminage humanitaire a été créé à Genève pour la collecte et la diffusion d'informations, en coopération avec l'ONU, le CICR et des organisations non gouvernementales.

La délégation suisse se félicite que le Coordonnateur des secours d'urgence ait été désigné comme responsable de la coordination interinstitutions de l'aide humanitaire (A/53/139-E/1998/67, par. 28). Elle souhaite mettre en relief le rôle vital joué par le CICR dans l'aide aux personnes déplacées. Les principes directeurs élaborés par le Représentant spécial du Secrétaire général concernant les personnes déplacées dans leur propre pays représentent une interprétation pratique des règles existantes à la situation des personnes déplacées; ces principes devraient être diffusés et appliqués. Une analyse comparative de l'expérience en matière de coordination des activités sur le terrain pourrait constituer une base utile pour les décisions à prendre par le Comité permanent interorganisations et le Coordonnateur des secours d'urgence.

M. Zaballa (Argentine) se félicite de l'établissement du Bureau de coordination des affaires humanitaires et exprime sa satisfaction à l'égard des principes directeurs gouvernant la restructuration du secteur humanitaire de l'ONU.

L'initiative argentine des « Casques blancs » a été louée par le Secrétaire général à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. En mars 1998, le Ministère des « Casques blancs » de l'assistance internationale humanitaire a été créée directement au sein du Cabinet du Président de la République. Le nouveau Ministère est chargé de coordonner ses activités avec celles des autres ministères et a signé des accords ou pris des mesures communes avec les organisations non gouvernementales, y compris la Croix-Verte. Il a fourni une assistance aux peuples bolivien, brésilien, équatorien, péruvien et autres dans la région de l'Amérique latine, et à son tour est reconnaissant à la communauté internationale, en particulier au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui l'a aidé à faire face aux inondations en Argentine.

La nouvelle approche intégrée à l'aide humanitaire, avec la participation de la société civile et des institutions de Bretton Woods à la reconstruction d'après conflit devrait se solder par un relèvement économique et social rapide. La délégation argentine partage l'inquiétude du Secrétaire général à l'égard de la perturbation persistante et délibérée des activités des organismes humanitaires par des groupements armés.

Pour terminer, la délégation de l'orateur soutient fermement la coordination entre les diverses organisations d'aide humanitaire tout en soulignant la nécessité d'une réponse rapide, d'une approche centrée sur les victimes et le développement des capacités locales. Elle attache également une grande importance à la participation de tous les acteurs aux situations d'avant et d'après conflit; à la planification souple des opérations; à la disponibilité de ressources suffisantes à partir du budget ordinaire de l'ONU, et à l'augmentation des contributions des donateurs.

La séance est levée à 13 h 20.